

très beau, et le soleil qui n'avait plus qu'une demi-heure à rester sur l'horizon, lui donnant dans les yeux, l'éblouissait tellement qu'il eut beaucoup de peine à reconnaître les hôtes qui lui arrivaient. Enfin il leur témoigna sa joie, avec cette franche effusion de cœur qui est son caractère dominant.

L'endroit où est placée cette église, se nomme la Pointe de Montréal, parce qu'anciennement les voyageurs venant de Montréal y arrêtaient leurs canots, pour faire leur dernière pause avant de traverser au Fort Pontchartrain, qui est de l'autre côté, à environ une demi-lieue plus haut dans la rivière.

Devant l'église de l'Assomption, il y a une verdure qui s'étend jusqu'à la rivière, et fournit une promenade très agréable. Il n'y manque que quelques arbres pour se préserver de l'ardeur du soleil, sur le haut du jour.

La rivière a ici une dizaine d'arpents de traverse; c'est sa plus commune largeur, dans les parties où il n'y a point d'îles. La rive opposée est assez riante et toute garnie d'habitations canadiennes, de vergers et de terres en culture.

Une de ces terres est occupée par l'abbé Richard, prêtre de la Congrégation de Saint-Sulpice, qui est le missionnaire ou curé de la ville et de toute la côte, depuis le lac Erié jusqu'au lac Huron, sous l'autorité de Mgr de Bardstown.

On se rappelle que par le traité de 1783, date où l'indépendance des Etats-Unis fut reconnue par la Grande Bretagne, il fut convenu qu'au sud du 45° degré de latitude, les possessions Anglaises et Américaines seraient séparées par une ligne tirée au milieu du fleuve Saint-Laurent et des lacs qui le forment; que tout ce qui resterait à droite de cette ligne, en allant à l'ouest, appartiendrait à l'Angleterre, et que toutes les terres à gauche appartiendraient aux Etats-Unis. Par cet arrangement le Fort Pontchartrain, ou ville du Détroit, ainsi que le Fort Français de Niagara tombaient dans l'Etat des Américains. Cependant, sous prétexte de quelques territoires Britanniques injustement retenus par eux, notre gouvernement différa jusqu'en 1795, c'est-à-dire douze ans, à rendre ces postes. En conséquence, les missionnaires établis pour la desserte de tout ce côté, par l'évêque de Québec, eurent ordre de garder leurs places. M. Payet, prêtre séculier, qui avait succédé dans la cure